



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 16 SEPTEMBRE 2016 à 19 H 00

Présents : Patrick Michault, Marc Asset, Nelly Michault, Sylviane Léger, Clovis Avrit, Gérard Carreau, David Vallon (jusqu'à 20h30).

Absent(s) excusé(s): Mme Obin Aurélie, Mme Véronique Avrillier, Sébastien Blanc, Julien Fillion Nicollet, Mme Laurence Pillet et Mme Aleandra Martin Correia.

Pouvoirs : NEANT

Secrétaire de séance : Gérard CARREAU

Monsieur le Maire souhaite rajouter six points à l'ordre du jour :

- ✚ La résiliation du bail avec M. CHENAL pour la location de la parcelle B1945 aux Vernays
- ✚ La demande de servitude sur la parcelle communale A 1050 au Villard
- ✚ La demande de servitude de passage sur la parcelle communale B 1126 (parking)
- ✚ La demande de particuliers qui souhaitent recalibrer le chemin rural du Villard au Vaz
- ✚ Location de la salle polyvalente avec la cuisine équipée
- ✚ L'avenant n°1 SEVESSAND lot2 du préau, pour validation
Proposition validée à l'unanimité

Ordre du jour

01. Résiliation du bail sur la parcelle B 1945

Monsieur le maire expose le problème au Conseil Municipal :

Considérant que toutes les clauses du bail signé le 26/01/2009 n'ont pas été respectées (toutes cessions ou sous location sont interdites) alors que la commune a eu connaissance que la parcelle n'est pas exploitée par le loueur, la commune :

- Souhaite aujourd'hui résilier le bail qui court jusqu'au 31/12/2017 pour une mise en concurrence en vue d'une relocation du terrain communal. Les modalités du nouveau bail seront proposées ultérieurement.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 7

02. Demande de servitude sur la parcelle COMMUNALE A 1050 au Villard

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25/08/2016 la commune avait délibéré favorablement pour concéder une servitude de passage sur la parcelle communale A 1050 en faveur des Consorts COURTET.

A la publication du compte rendu des administrés du Villard se sont manifesté en Mairie et un courrier a été adressé. Monsieur le maire en donne lecture.

Monsieur le maire propose :

Considérant que la commune avait préempté ce terrain lors d'une précédente vente en vue de réaliser une place de parking

- De retirer notre précédente délibération et de valider l'engagement que la commune avait pris c'est-à-dire la réalisation d'une place de parking.

De ce fait la parcelle cadastrée A 1050 passera dans le domaine public communal. Il n'est donc pas nécessaire qu'une servitude de passage soit autorisée par la commune. Ce parking sera réalisé en 2017.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 7

03. Demande de servitude de passage sur la parcelle communale B 1126

Le cabinet de notaires Lavorel nous a sollicités en vue de concéder un droit de passage d'une largeur de 3 m sur une longueur de 4 m sur la parcelle communale B 1126 pour un accès à la maison FILLION-NICOLLET située en face (du futur parking).

La délibération a été prise dans ce sens le 25 août dernier.

Après avoir pris contact avec EIFFAGE qui réalisera les travaux de démolition du hangar et la réalisation du parking, il s'avère qu'il manquera de surface au sol pour réaliser 2 places de parking et une servitude de passage de 3 m de large.

Monsieur le maire propose :

- De retirer la délibération prise le 25 août 2016 au même objet
- De valider le projet de réalisation de deux places de parking.

De ce fait après réalisation des travaux, la parcelle B 1126 sera classée dans le Domaine Public communal. Il n'est donc pas nécessaire qu'une servitude de passage même à pied soit autorisée par la commune. Ces parkings seront réalisés en 2017.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 7

04. Projet du VAZ

La mairie est sollicitée afin d'autoriser un couple qui démarre une activité agricole de remettre en service le chemin rural mappé du Villard au Vaz. Le chemin n'étant plus tracé sur une petite partie, il nécessiterait un piquetage et une reprise de l'assiette pour permettre le passage avec des véhicules appropriés.

Lecture du courrier

Même si le couple s'engage à prendre en charge les travaux, Le Conseil Municipal, après débat :

- Ne souhaite pas autoriser lesdits travaux pour les raisons suivantes :
 - Actuellement le Vaz est classé en zone N (naturel) au PLU et non A (agricole). La procédure de révision du PLU est lancée et il sera étudié la possibilité de changement de zone. Comme tous les autres dossiers qui seront déposés en mairie, ce couple pourra venir exposer son projet en séance publique.
 - Le chemin mappé ayant partiellement disparu avec le temps, un bornage contradictoire devra être réalisé par un géomètre (la commune ne souhaite pas le réaliser à sa charge)
 - L'accès par le chemin du Villard est sur une longueur dépassant de 5 à 6 fois la distance entre le Vaz et Esserts-Blay

Abstentions : 0
Voix contre : 0
Voix pour : 7

05. Location de la salle polyvalente avec ou sans la cuisine

La cuisine de la salle polyvalente a été équipée.

Les administrés pourront choisir de louer avec ou sans la cuisine. Il est proposé de fixer le prix de la location de la cuisine pour le tarif de **100,00 €** en plus de la location de la salle selon les tarifs délibérés précédemment. La convention de location de la salle polyvalente sera revue lors du Conseil Municipal d'octobre.

Abstentions : 0
Voix contre : 0
Voix pour : 7

06. Avenant n° 01 au marché de l'entreprise SEVESSAND, lot 2 du préau

En cours de réalisation des travaux de charpente, des travaux complémentaires ont été demandés par la mairie notamment la couverture de la jardinière, le bâchage et débâchage temporaire du toit, la sous face de toiture en lame d'épicéa pour un montant total de 9 191,78 € HT. Monsieur le maire propose aujourd'hui de valider cet avenant.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant.

Abstentions : 0
Voix contre : 0
Voix pour : 7

07. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente du 25 août 2016

Le compte-rendu de la réunion du 25 août 2016 est approuvé sans modification

08. Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence

Lecture des décisions prises par le maire :

Décision : 2016-17

Objet : Travaux de voirie et d'infrastructures

Article 1 :

Il est autorisé le paiement des factures relatif aux *travaux de voirie et réseaux ou travaux d'infrastructures* suivants :

Tiers	Objet	Montant
Coloralp	Entretien école	144.26 €
SOFERMAT	Piste des Drines	8 520.00 €
VRD Services	Glissières Parc, l'Arblay Le Cudray	8 841.40 €
Wurth	Entretien école	596.52 €
Noremat	Entretien épareuse	219.00 €
Athome	Travaux complémentaires école	6 393.00 €
Eiffage	Travaux complémentaires école	1 464.00 €
SOFERMAT	Digues Cellières	18 456.00 €
SAMSE	Stores école	1 962.29 €

Décision : 2016-18

Article 1 :

Il est autorisé le paiement des factures relatif aux *achats de fournitures et autres* suivants :

Tiers	Objet	Montant
Descours et Cabaud	Roulettes meubles école	177.84 €
Wurth	anti pinces doigts	659.47 €

Décision : 2016-19

Objet : Entretien des véhicules et matériels communaux

Article 1 :

Il est autorisé le paiement des factures relatif aux *fournitures d'entretien et réparations* suivants :

Tiers	Objet	Montant
Wurth	Entretien camion	119.16 €
Solair	Entretien chaudière	384.00 €
Chavanel	Entretien unimog	322.00 €

1. Intercommunalité : création de la Communauté d'agglomération

Afin de définir ensemble les orientations et principes de fonctionnement de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de débattre des propositions d'une charte commune.

Chaque Conseiller a reçu le document.

Le Conseil Municipal décide de valider cette charte.

Cette charte est à disposition à la mairie.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 7

2. Pour information

14.1. Dossiers Permis de Construire

✚ Aucun

14.2. Déclarations Préalables accordées :

✚ Mairie de Saint Paul Sur Isère. Beauséjour, école. Reprise des peintures en façades sur boiseries extérieures couleur gris cendré.

✚ M. Blanc Martial. Le Château. Pose d'un vélux 114 cm x 118 cm et de volets roulants couleurs chêne sur 3 façades. La façade Nord-Est est inchangée.

14.3. Déclarations Préalables refusées :

✚ Aucune

14.4. Déclarations en cours :

Aucune

3. Forêt

Vente des parcelles de bois du 13 septembre à Rumilly

- ✚ Parcelle 28 (le Plan du Four) volume estimé 444 m³, vendue 18 666 € soit 42,04 € / m³
- ✚ Parcelle 7 (Bois de la Na) Volume estimé 709 m³, vendue 26 666 € soit 37,61 € / m³

Les deux coupes ont été vendues au-dessus du prix fixé par l'ONF.

4. Communications et Questions diverses

- ✚ Affaire recours gracieux GONTHIER. Monsieur le maire donne les explications sur ce recours. Cette affaire est actuellement en cours.
- ✚ Expertise EXCOFFIER prévue lundi 19/09/2016

5. Tour de table du Conseil Municipal

Mme Léger Sylviane : demande à Monsieur Carreau de bien vouloir terminer les panneaux de La Fontaine. Monsieur le maire se propose pour l'aider à terminer les panneaux la semaine prochaine.

M. Carreau Gérard a été interpellé par M. Excoffier pour l'achat d'un arbre malade de la Bostriche. Mme Avrillier Véronique traitera cette demande lors de la réunion avec M. Excoffier Lundi 19/09/2016.

6. Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

Mme Christiane Mercier fait remonter au Conseil Municipal que le toboggan à l'aire de jeux est brulant pour les enfants lorsqu'il y a beaucoup de soleil.

Monsieur le maire en profite pour rappeler que l'espace aire de jeux n'est pas réservé qu'aux enfants de l'école mais à toute la population tout en respectant les âges pour les jeux. Une table équipée de bancs et une poubelle seront très prochainement à disposition des personnes utilisant cette aire de jeux. Monsieur le maire remercie par avance les personnes utilisant ce lieu de bien vouloir le tenir en état et de bien fermer les portails afin d'éviter des désagréments avec les animaux errants.

Prochains Conseils Municipaux les :

- ✚ Le vendredi 14 octobre 2016 à 19 :30
- ✚ Le jeudi 17 novembre 2016 à 19 :30
- ✚ Le jeudi 22 décembre 2016 à 19 :30

Fin de la séance à : 21 :00

Secrétaire de séance
M. CARREAU Gérard

Compte rendu validé par Monsieur MICHAULT.